

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

02 MAI 2017

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-sept le 20 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 13

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absent excusé : NORMAND Patrick,

Date de la convocation : 07 avril 2017

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth,

Objet de la délibération : Attribution des marchés de travaux pour la réalisation du projet salles socioculturelles

Madame le Maire expose les principales étapes de la consultation et notamment la publication d'un avis public à la concurrence le vendredi 24 février 2017 au journal d'annonces légales « l'Essor » avec la mise en ligne du dossier de consultation entreprises.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie à trois reprises :

- le lundi 13 mars 2017 à 17h30 pour l'ouverture des plis.
- le 27 mars 2017 à 17h pour l'analyse des offres à l'issue de laquelle la commission a dressé la liste des lots attribués et de ceux pour lesquels il a été proposé d'engager une négociation.
- le lundi 3 avril à 17h pour l'analyse des offres après négociation et la désignation des candidats attributaires des lots admis à la négociation.

Elle présente les Procès Verbaux rédigés aux membres du Conseil et fait lecture des conclusions et avis émis :

- Pour le lot n°01 – Terrassement-démolition-désamiantage-réseaux extérieurs.... divers :

L'entreprise GMTP domiciliée 238 Chemin de la Tour 38260 Pommier de Beaurepaire, pour un montant de 34 999 € HT

- Pour le lot n°02 – Démolitions intérieures-maçonnerie- réseaux intérieurs :

L'entreprise GLANDUT domiciliée 5 Rue Marie Curie 38260 La Côte Saint André, pour un montant de 102 474.90 € HT

- Pour le lot n°03 – Charpente – Couverture - Zinguerie :

L'entreprise MANCHON domiciliée 78 Avenue Maréchal Joffre 38260 La Côte Saint André, pour un montant de 14 914.93 € HT

- Pour le lot n°04 – Voirie – Aménagements paysagers (phases 1 et 2) :

L'entreprise GMTP domiciliée 238 Chemin de la Tour 38260 Pommier de Beaurepaire, pour un montant de 113 500 € HT

– Pour le lot n°05 - Etanchéité :

L'entreprise NOIR ETANCHEITE domiciliée 67 Rue Jean Jaurès 38300 Bourgoin-Jallieu, pour un montant de 12 908.06 € HT

– Pour le lot n°06 – Menuiseries extérieures alu laqué-protection solaire :

L'entreprise PLASTALVER SARL domiciliée 116 Rue des Glières ZA champ Rolland 38150 Salaise sur Sanne, pour un montant de 28 605 € HT

– Pour le lot n°07 – Serrurerie-Metallerie :

L'entreprise MAURIN domiciliée 20 Route des Fleurs 26210 Saint-Sorlin en Valloire pour un montant de 18 614 € HT

– Pour le lot n°08 – Menuiseries intérieures :

L'entreprise JULLIEN SAS domiciliée 630 Route de la Bougie A La Craz 38780 Estrablin, pour un montant de 12 700 € HT

– Pour le lot n°09 – Doublages-Cloisons-Faux plafonds-Isolation-Peintures :

L'entreprise VALLOIRE DECO domiciliée Chemin Saint-Charles 26210 Lapeyrouse-Mornay pour un montant de 33 015.46 € HT

– Pour le lot n°10 – Carrelage Faiences :

L'entreprise CARROT JLC CARRELAGES domiciliée ZA les Avorgères 38150 Sonnay, pour un montant de 17 000 € HT

– Pour le lot n°11 – Chauffage-Rafrachissement-Ventilation-Sanitaire :

L'entreprise HAUTERIVES CHAUFFAGE domiciliée 15 ZA Les Gonnets Nord, 26390 Hauterives, pour un montant de 27 400 € HT

– Pour le lot n°12 – Electricité-Courants faibles :

L'entreprise POIPY domiciliée Chemin des Paillères 38270 Beaurepaire pour un montant de 28 597 € HT

– Pour le lot n°13 – Façades :

L'entreprise KILINC SARL domiciliée Zone artisanale des Meunières 38270 La Côte Saint André pour un montant de 17 818.90 € HT

– Pour le lot n°14 – Elévateur PMR :

L'entreprise ERHMES domiciliée 23 Rue Pierre et Marie Curie 35504 Vitre pour un montant de 20 350 € HT

Madame le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 14 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 12 voix pour et une abstention :

- valide le choix des entreprises des travaux tel que représenté ci-dessus,
- approuve les travaux pour la réalisation de projet salle socio-culturelles pour un montant de marché de 482 897.25 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 20 avril 2017

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

